

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2023-3

**OBJET : Commune – Maîtrise d’oeuvre – Réaménagement de l’ancien bâtiment CIC - Décision d’attribution**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1** : de retenir, dans le cadre de la maîtrise d’œuvre pour le réaménagement de l’ancien bâtiment CIC, future annexe de la maison de santé, la candidature de :

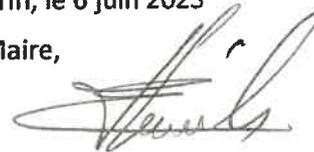
- SARL LBL & Associés, représentée par Sylvain POILVERT, architecte mandataire (co-traitant 1), moyennant la somme de 27 900 € TTC (soit 23 250 € HT),
- SARL LBL & Associés, économiste (co-traitant 2), moyennant la somme de 5 040 € TTC (soit 4 200 € HT),
- BRETAGNE INGENIERIE, BET Structures (co-traitant 3), moyennant la somme de 7 920 € TTC (soit 6 600 € HT),
- GUEGUEN PERENNOU, BET Fluides (co-traitant 4), moyennant la somme de 5 916 € TTC (soit 4 930 € HT).

**Article 2** : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.



Gourin, le 6 juin 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 7 juin 2023

Certifié exécutoire 7 juin 2023

Publié le 7 juin 2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

